

À la recherche d'une éthique du tourisme

GHISLAIN DUBOIS
LABORATOIRE ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE MILIEUX ET SOCIÉTÉS
(ERMES- IRD ORLÉANS)

dubois@orleans.ird.fr

JEAN-PAUL CÉRON
CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'URBANISME (CRIDEAU- CNRS LIMOGES)

ceron@drec.unilim.fr

Le 1^{er} octobre 1999, l'Organisation mondiale du tourisme a publié, à grand renfort de communication, son Code mondial d'éthique du tourisme. La *Charte d'éthique du voyageur* du tour-opérateur lyonnais Atalante, quant à elle, a déjà été diffusée à 80 000 exemplaires depuis sa rédaction en octobre 1997. Codes de bonnes conduites, chartes d'éthique, plans et labels d'environnement : les dix dernières années ont été marquées, dans le domaine du tourisme, par la floraison d'instruments et de déclarations visant à intégrer les enjeux de l'environnement et du développement durable dans cette activité, affirmant plus ou moins consciemment une éthique du tourisme. La première impression que fait la lecture de ces dizaines de textes est celle d'un galimatias particulièrement confus. On soupçonne pourtant qu'au-delà du verbe, qui paraît n'obliger que ceux qui le veulent bien, des enjeux réels existent, qui peuvent prendre de l'ampleur et avoir un impact sur l'activité, ainsi qu'on le voit dans d'autres domaines mettant en jeu le commerce international (l'éthique de la précaution par rapport aux dossiers de l'ESB ou des OGM, le travail des enfants par rapport à certains produits du textile, etc.). Sinon, pourquoi toute cette littérature ? Qu'ils s'adressent aux touristes, aux sociétés d'accueil, aux voyageurs ou à tous les acteurs du tourisme sans distinction, qu'ils traitent du rapport du voyageur avec l'autre et inversement, de la protection de l'environnement local et global, de la distributivité des revenus du tourisme, notamment dans les pays du Sud, ou des rap-

ports entre professionnels du tourisme, ces textes ont en commun :

- une revendication plus ou moins explicite d'une éthique distanciée des réalités du *business as usual*, la volonté de s'éloigner de l'intérêt de court terme des opérateurs pour prendre en charge des enjeux collectifs ;
- une base purement volontariste, sans obligation d'adhésion.

Certes, cette évolution actuelle des discours, ces discussions sur l'éthique du tourisme correspondent à une sensibilisation grandissante aux impacts du tourisme, que ce soit sur l'environnement ou les sociétés d'accueil, et parfois à une tentative de remise à plat des objectifs du développement touristique. Mais, pour autant, vont-ils permettre une véritable évolution des pratiques des opérateurs et des touristes ? Permettent-ils un renouvellement des modes d'action collective dans ce secteur ou se limitent-ils aux déclarations d'intentions ? Quels moyens d'application et de contrôle ces initiatives se donnent-elles ? Le recours sans précédent à l'éthique dans le domaine du tourisme doit être questionné : faut-il y voir l'expression d'un soudain altruisme, de l'émergence d'un civisme des opérateurs privés ou au contraire celle de leur intérêt bien compris, une volonté de ONG (comme *WWF* ou *Tourism concern*) de faire pression sur ces mêmes opérateurs, ou un grand exercice de communication destinée à masquer l'inexistence de vraies politiques en matière de tourisme et de développement durable ? En effet, étant donné la faiblesse générale des politiques de l'État dans le domaine du tourisme, et les limites de la planification, c'est bien l'essentiel de la réponse des acteurs du tourisme au développement durable qu'il faut voir dans ces nouveaux outils. Cette réponse est-elle suffisante pour répondre à l'ambitieux projet de l'Agenda 21, ou est-elle par nature limitée et inapte à traiter des enjeux qui questionnent directement le tourisme ? La discussion sur l'éthique du développement touristique devrait-elle également se tenir sur les scènes plus classiques du débat public ?

L'objectif de cet article est donc de parcourir cette diversité des discussions éthiques autour du tourisme, puis de s'interroger sur la signification de ce recours à l'éthique, sur sa pertinence par rapport aux enjeux posés par le développement durable, enfin sur sa portée opératoire. Le lecteur pressé de rentrer dans le vif du sujet peut se reporter directement à la partie Analyse des dispositifs existants dans le domaine du tourisme.

Pas de politique sans éthique

Sans doute faut-il au préalable revenir sur quelques notions (la morale, l'éthique) et replacer les différentes conceptions de l'éthique par rapport aux grands courants philosophiques auxquels elles se rattachent.

La morale est propre à l'individu, l'éthique vise à rationaliser les comportements collectifs sur une base juste ; elle est propre au groupe dont elle renforce la cohésion et l'identité. La morale est de l'ordre de la conviction pure, alors que l'éthique s'intéresse aux conséquences des actes, elle est associée à la responsabilité, destinée à être opérationnelle dans la société. Max Weber distingue l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité, la première cherchant à déterminer un acte indépendamment de ses conséquences, sur la seule base de principes, la seconde se préoccupant au contraire des conséquences.

Si l'éthique se réfère souvent, dans sa recherche du juste, à des fondements moraux, il faut rappeler que l'on peut baser une valeur collective sur un défaut moral, de la même manière que les rapports économiques entre individus se basent sur l'égoïsme. On sent là tout le pragmatisme que contient l'éthique, qui en fait une notion éminemment politique. Pas de politique sans éthique : l'éthique n'est pas une facette supplémentaire des relations humaines, mais est contenue dans toute réflexion collective,

de manière plus ou moins exprimée. *“Le déploiement pratique des concepts de philosophie politique et d'énoncés politiques a un préalable général : la constitution de communautés politiques qui [...] est la seule à pouvoir valider valeurs, principes et règles du juste, comme ensuite à leur donner une traduction pratique. Le primat de la communauté politique, non seulement pour mettre en pratique les orientations éthiques, mais aussi pour prouver leur validité, est un fait qui ne saurait être sous-estimé. Dénonciations et propositions peuvent certes venir de toutes parts en mobilisant des argumentations éthiques diverses et en invoquant la justice et l'équité sans attendre que soient mises sur pied les institutions capables de les assumer dans l'action. Elles peuvent ainsi être le ferment de changements dans l'organisation collective, en particulier au niveau international, et susciter de nouveaux liens politiques. Tant que ces arguments et propositions n'auront pas été discutés de façon approfondie et éprouvés politiquement au sein de communautés déterminées, leur validité devra néanmoins être tenue pour incertaine”*. Cette longue citation d'Olivier Godard⁽¹⁾ résume les soupçons et doutes qui pèsent *a priori* sur l'efficacité pratique des codes et chartes d'éthique professionnels que nous nous proposons d'étudier, surtout lorsque ceux-ci veulent influencer sur des situations à propos desquelles ils ne disposent pas de capacité d'action.

(1) GODARD O.,
Sur l'éthique, l'environnement et l'économie.
La justification en question, 1999, 46 p.

L'élaboration d'une éthique est donc dépendante de processus sociaux ; elle peut également varier selon des courants de pensée philosophiques qui induisent une grande variabilité de son contenu.

Le nouveau contexte des débats sur l'éthique

Il faut également rappeler les raisons qui font que l'éthique a pénétré les débats des dernières décennies sur l'environnement puis, plus largement, sur le développement durable. L'environnement est venu mettre en question un schéma de fonctionnement de la société où la politique et l'économie réglaient le jeu des intérêts : jeu des acteurs au regard du pouvoir pour la première, jeu des acteurs pour l'appropriation et l'usage des richesses pour la seconde. Or, comme le souligne Olivier Godard, un certain nombre de questions que pose l'environnement renvoient précisément à *“un au-delà des intérêts, sous la forme soit d'un nécessaire et difficile dépassement des intérêts des générations présentes [...], soit d'un dépassement des seuls intérêts des sujets humains [...]”*. C'est parce que les principales procédures sociales existantes d'expression et de confrontation des intérêts (le marché, le vote politique, la négociation, la manifestation) semblent échouer à donner une représentation appropriée aux intérêts des tiers absents que l'éthique est en quelque sorte appelée à la rescousse⁽²⁾. La discussion éthique survient lorsqu'il y a incapacité des mécanismes de régulation économiques ou réglementaires existants à remédier à une situation estimée injuste selon certains principes. Les enjeux globaux d'environnement, les questions de long terme et d'inégalité de développement entre le Nord et le Sud soulèvent justement ce type de questions et provoquent ainsi un débat éthique, dont l'un des aboutissements est exposé dans l'Agenda 21 (cf. *infra*), même si de nombreuses questions restent posées.

(2) op. cit.

La discussion sur l'éthique appliquée au tourisme renvoie également à un autre cadre : celui du rôle de l'éthique dans les affaires et l'économie. À quels ressorts correspond la pénétration (certes relative) de l'éthique dans les débats économiques et dans le monde des affaires ? Le but de la science économique à sa naissance n'a-t-il pas été de substituer une main invisible et neutre aux contraintes d'une moralité pesante édictée par le clergé et imposée par le Prince, qui avait mené aux guerres de religion

et aux ruines consécutives ? Un bon nombre d'auteurs, dont Durkheim, ne soulignent-ils pas l'amoralité des comportements économiques ? C'est justement de cette amoralité que surgit le besoin de l'éthique. Le fonctionnement spontané des entreprises a toutes les chances d'entrer en conflit avec les normes morales de la société qui lui sont en première analyse étrangères.

Imaginons un tour-opérateur envoyant des touristes faire de la plongée aux Philippines, fermant cyniquement boutique pendant leur séjour en les abandonnant à leur sort et ouvrant une nouvelle boutique ailleurs. Pour traiter ce genre de comportement, on peut certes avoir recours à la loi, mais ce n'est ni commode ni bon pour l'image de la profession (quelques scandales l'ont naguère montré). Le monde de l'économie a donc intérêt à se doter d'un ensemble de règles de comportement, plus ou moins explicites, plus ou moins contraignantes, contribuant à réguler son insertion dans la société. Pour ce faire, on ne peut se contenter de fixer des règles aux relations avec l'extérieur, cela implique également des règles de fonctionnement internes (rappelons par exemple que, même entre boursiers avertis, tous les coups ne sont pas permis). Ces règles éthiques ne s'appliquent pas uniquement aux décideurs, mais peuvent également concerner le personnel, à la fois dans ses relations internes, sans doute pour éviter que les carriéristes ne fassent trop le vide autour d'eux, et dans ses relations avec l'extérieur pour gérer l'image de l'entreprise. On trouve des codes de ce type chez Disney, Accor, et l'on sait qu'on leur reproche parfois d'empiéter sur la sphère privée : l'éthique entrepreneuriale pouvant éventuellement entrer en conflit avec la morale individuelle.

Les enjeux éthiques du développement durable

N'oublions pas le rapport Brundtland et la conférence de Rio !

Le développement durable a survécu à plus d'une dizaine d'années d'excès rhétoriques et de scepticisme académique. Il reste, du moins dans les discours, la référence d'un grand nombre de politiques publiques et d'initiatives dans le domaine du tourisme. Pourtant, sans aller jusqu'à dire qu'une grande partie des discussions sur le développement durable vont à contresens, ou n'ont absolument rien à voir avec ce qui en a été à l'origine, il semble qu'une mauvaise perception (plus ou moins volontaire) des implications de la conférence de Rio, du projet de société et de l'éthique globale que contient l'Agenda 21, soit à l'origine de la confusion actuelle dans ce domaine.

À la lecture des documents officiels sur le développement durable, il semble en effet que la référence constante à un "*development that meets the needs of present generations without compromising the ability of future generations to meet their own needs*" (définition du rapport Brundtland) suffise à convaincre que tout le monde parle effectivement de la même chose. Rien n'est moins sûr.

Le développement durable est avant tout un concept d'origine internationale, dont l'affirmation a été suscitée par des problèmes d'environnement et de développement globaux : maintien de la pauvreté dans les pays du Sud et accroissement des inégalités entre pays développés et pays en développement, effet de serre, épuisement des ressources non renouvelables. À ces questions, la communauté internationale a répondu par l'affirmation d'un principe moins équivoque qu'il n'y paraît, si l'on prend la peine de lire les quelques lignes qui suivent la définition tant rabâchée : "*[...] It contains within it two keys concepts: the concept of 'needs', in particular needs of the world's poor, to which overriding priorities should be given; and the idea of limitations impo-*

sed by the state of technology and social organisation on the environment's ability to meet present and future needs"⁽³⁾.

(3) "Il sous-tend deux concepts clés : le concept de *besoins*, notamment des pauvres dans le monde, auxquels une priorité absolue doit être donnée ; l'idée selon laquelle la capacité de l'environnement à rencontrer les besoins présents et futurs est limitée par l'état de la technologie et de l'organisation sociale."

La déclaration sur l'environnement et le développement de Rio ne dit pas autre chose : priorité au développement des pays pauvres (articles 5 et 6), responsabilité des pays développés dans la lutte contre les pollutions (article 7), rééquilibrage en faveur du long terme et des enjeux globaux. En résumé, pas de bon développement sans un bon environnement, et des "*responsabilités communes mais différenciées*" des États dans les enjeux globaux ; les relations à l'intérieur des États et entre ces États, mais aussi entre les générations présentes et futures, devant être gouvernées par un principe d'équité. On est en face d'une idée normative, dont l'intérêt est *a priori* plus politique qu'analytique, traduite en objectifs opérationnels précis dans les 40 chapitres de l'Agenda 21. "*There is [dans l'Agenda 21] a theoretical foundation describing the relationship between man and nature; there are limited number of integrated guiding principles; there is a clear identification of problems to be solved and the actors who must take responsibility for solving them; and there is a multifaceted ant relatively specific agenda for change*"⁽⁴⁾.

(4) Il y a dans l'Agenda 21 un fondement théorique décrivant la relation entre l'homme et la nature ; une identification claire des problèmes qui doivent être traités et des acteurs qui doivent prendre la responsabilité de le faire, ainsi qu'un programme d'action polyvalent et relativement spécifique (LAFFERTY W. M., "The Politics of Sustainable Development : Global Norms for National Implementation", *Environmental Politics*, 5(2), pp. 190, 1996).

Dans les documents de référence sur le développement durable (stratégies nationales, agendas 21 locaux, démarches sectorielles), on est souvent surpris de constater que ces préoccupations fondatrices de contraintes globales et d'équité Nord-Sud sont souvent absentes, pour laisser la place à une masse d'enjeux concernant d'abord le cas traité. Si la lutte contre les pollutions globales est affirmée (mais avec quelle priorité ?), le développement des pays du Sud passe généralement à la trappe, et la question des générations futures est évitée.

La raison en est que, si le développement durable est l'affirmation d'un projet de société global, il est aussi une méthode d'approche des problèmes d'environnement et de développement, qui consiste à évaluer les externalités sociales et environnementales du développement, et à chercher une vision à long terme.

Cette méthode séduisante peut être mise en œuvre non seulement au niveau global, mais également appliquée à des échelles plus locales, ou pour des secteurs particuliers, pour étudier des problèmes bien éloignés des enjeux de la conférence de Rio : les enjeux particuliers du développement d'un territoire, de la gestion d'une ressource ou d'un secteur d'activité, le maintien à long terme de la rentabilité de l'activité touristique par exemple. Le hiatus se produit lorsque ces évaluations locales ou sectorielles privilégient uniquement les enjeux *internes* à un cas particulier, et oublient de considérer les impacts externes et les contraintes globales : le tourisme ne se pose plus la question de sa contribution à l'effet de serre, ou du moyen de devenir une force de développement pour les pays du Sud. Cette divergence progressive des points de vue induit qu'on a l'impression de parler de la même chose alors qu'en fait ce n'est pas le cas. Si le développement durable ne s'évalue en définitive qu'au niveau global, il n'en reste pas moins que, dans l'état actuel, chaque acteur l'évalue par rapport à ses propres objectifs et priorités.

Il n'est pas assuré que le projet affirmé à Rio soit partagé par tous, et cela explique peut-être ce qui a été dit précédemment. Cependant, étant donné le consensus apparent sur le rapport Brundtland et l'Agenda 21 dans toute la littérature sur le développement durable du tourisme, nous proposons de le prendre pour argent comptant, et de tenter d'en tirer les conséquences pour le tourisme.

Une éthique globale ?

"Rio fut ce qu'on attendait : un forum où la référence à la morale fut beaucoup plus large qu'on ne le fait habituellement dans les conférences internationales"⁽⁵⁾.

(5) ANTOINE S., BARRERE M. et al. (1994), *La Planète terre entre nos mains. Guide pour la mise en œuvre des engagements du Sommet planète Terre*, La Documentation française, 442 p., p.15, 1994.

Pour revenir à l'éthique, on peut s'interroger sur les sources de l'Agenda 21. William Lafferty y voit une inspiration réaliste et une inspiration consensuelle. La première vient du fait que l'accumulation des connaissances scientifiques sur les impacts sur l'environnement des activités humaines pousse très fortement à agir, par exemple dans les domaines de la lutte contre les effets de serre, de la protection de la couche d'ozone, de la biodiversité ou de la désertification par exemple⁽⁶⁾. La seconde vient du consensus global affirmé à Rio, puis repris à d'autres échelles (le traité de Maastricht ou le programme cadre de l'Union européenne par exemple). À ce sujet, plus le consensus est fort et la procédure démocratique, plus l'appel éthique est fort. Avec ces deux inspirations, on retrouve le caractère pragmatique et démocratique de l'éthique, qui tente de rationaliser un mode de conduite en fonction d'un contexte. *"A foundation has been laid which ideological purists may reject, and cynical politicians exploit, but which normative pragmatism can and should work with"*⁽⁷⁾. Dans ce contexte, l'attitude des scientifiques peut être de participer à la traduction de ce projet en objectifs sectoriels et locaux compatibles avec les contraintes globales énoncées dans l'Agenda 21, mais aussi de mettre en évidence les usages erronés de la notion.

(6) Nous reprenons volontairement les exemples ayant fait l'objet d'engagements internationaux.

(7) "Des bases ont été établies, que des idéologues puristes pourront rejeter, que des politiciens cyniques pourront exploiter, mais avec lesquelles un pragmatisme normatif peut et devrait travailler".

Des questions posées au tourisme

Bien qu'il n'y fasse absolument pas référence, l'Agenda 21 questionne le tourisme. L'examen des problèmes soulevés et des engagements internationaux soulève deux séries principales d'enjeux.

- La première concerne **l'impact du tourisme sur la consommation d'énergie, la pollution atmosphérique et sa contribution à l'effet de serre**. Le point d'interrogation le plus important est sans doute l'explosion du transport et des mobilités touristiques dans les pays développés, et la contribution aux émissions de gaz à effet de serre qui en résulte. Dans son étude *Tourisme, environnement, territoires : les indicateurs*⁽⁸⁾, l'Institut français de l'environnement (IFEN), évalue entre 7 et 8 % la contribution des transports nationaux et internationaux du tourisme passé en France aux émissions de gaz à effet de serre du pays, émissions auxquelles il faudrait ajouter celle des hébergements et équipements touristiques. Avec la croissance du nombre d'arrivées de visiteurs internationaux en France et le développement de la mobilité de loisirs, ces émissions sont en augmentation, ce qui ne peut qu'interroger dans le contexte d'un engagement de réduction de son volume d'émissions par la France. Les transports pourraient d'ailleurs devenir l'un des principaux facteurs de conflit entre développement durable et développement touristique, étant donné le nombre de problématiques environnementales qui leur sont liées : effet de serre, énergie, pollution de l'air, bruit, morcellement des habitats naturels. En matière de tourisme, le progrès social passe presque obligatoirement par une augmentation des mobilités, avec l'augmentation du taux de départ en vacances et en courts séjours. Particulièrement, les déplacements en voiture sont perçus comme une expression d'une liberté individuelle, d'autant que les déplacements de loisirs sont sans conteste les plus gratifiants de tous.

Mais cette liberté individuelle est-elle compatible avec une perspective de maîtrise globale des mobilités et des consommations d'énergie ? Qu'il soit posé de manière indirecte (augmentation du prix du carburant par les écotaxes) ou de manière directe (politiques plus actives pour favoriser les transports en commun), cette question influence déjà le tourisme. L'Internationale des amis de la nature (IAN), organisation non gouvernementale forte de 600 000 membres et créée en 1895 avec pour principal objectif de procurer aux populations des activités de tourisme et de loisirs proches de la nature, soutient par exemple actuellement une campagne qui vise à la taxation du kérosène pour le transport aérien. Parmi les mesures préconisées à

(8) RECHATIN C., DUBOIS G. et al., *Tourisme, environnement, territoires : les indicateurs*, IFEN, env. 300 p., 2000 (à paraître).

moyen et à long terme figurent également la substitution de l'avion par le train pour les voyages de moins de 700 km, l'incitation à l'allongement des séjours de vacances afin d'éviter une multiplication des trajets nuisible à l'environnement, et le soutien à des mesures différenciées selon le motif de déplacement réalisé (personnel ou professionnel). Inversement, le risque d'un changement climatique menace le tourisme, et les implications éventuelles d'un scénario de réchauffement commencent à être étudiées⁽⁹⁾. On touche ici à l'un des points de tension entre critères sociaux, économiques et environnementaux que renferme le développement durable.

(9) CÉRON J. P., "Tourisme et changement climatique", in *Impacts potentiel du changement climatique en France au XXI^e siècle*, Mission interministérielle à l'effet de serre, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, pp. 104-110, 1999.

D'autres problèmes plus localisés, comme la consommation d'eau du tourisme, son rôle dans l'artificialisation des milieux fragiles (littoral, montagne) ou sa relation avec la biodiversité, doivent être envisagés, même s'il ne faut pas nier le rôle positif joué par le tourisme dans certains cas.

• La seconde série d'enjeux concerne **la contribution du tourisme au développement des pays du Sud, et l'équité de ce développement**, avec cette question : comment faire du tourisme une force de développement des pays du Sud, alors que l'offre et la demande internationale sont dominées par les transporteurs, voyagistes et hébergeurs des pays du Nord ? Il serait trop long de détailler ici les relations entre tourisme et développement. La domination du tourisme mondial par les pays du Nord interroge ces derniers quant à leur responsabilité dans les impacts sur l'environnement du tourisme, et sur les moyens de combler le fossé entre pays développés et pays en voie de développement. Des questions comme le transfert de technologies pour le développement touristique (article 9 de la déclaration de Rio), le rôle des touristes internationaux et des multinationales du tourisme dans les pays du Sud ou les conditions de la concurrence internationale entre destinations méritent d'être posées sous cet angle. S'interroge-t-on assez sur les impacts sur l'environnement ou le développement des touristes français à l'étranger, sur la logique d'implantation du Club Med, sur la part des revenus redistribués dans le pays hôte par un opérateur étranger ?

• Enfin, il faut remarquer que l'élaboration des codes et chartes d'éthique qui nous intéressent est demandée par le chapitre 30 de l'Agenda 21, dans une logique de renforcement du rôle des acteurs économiques et de la société civile. Ce chapitre suggère aux entreprises commerciales et industrielles d' "*adopter des codes de conduite préconisant les meilleures pratiques écologiques [...]*", et de "*faire une plus large place à l'autoréglementation, en s'appuyant sur des codes, des chartes et des initiatives appropriées [...]*". Reste à savoir si, au-delà du respect formel d'un objectif de l'Agenda 21, l'esprit de Rio est respecté, et si ces initiatives seront suffisantes pour répondre aux nombreuses questions posées au développement touristique.

Les dispositifs existants dans le domaine du tourisme

Champ de l'analyse

Tout en ayant bien conscience qu'un souci de l'éthique ne nécessite pas obligatoirement d'être appuyé par un code ou une charte, nous fondons l'analyse qui suit sur un ensemble de documents (cf. encadré en page 18) comportant :

- une étude du Programme des Nations unies pour l'environnement⁽¹⁰⁾ qui reproduit et analyse une trentaine de codes et constitue un état des lieux au plan international ;
- une série de documents plus récents, apparus sur la scène internationale, d'origine et de contenus aussi divers que ceux recensés par le PNUE ;
- un ensemble de documents concernant la France, émanant d'instances territoriales (parcs naturels, association de villages...), de professionnels du réceptif éventuelle-

(10) UNEP-IE, *Environmental Codes of Conduct for Tourism*, Paris, 69 p., 1993.

ment regroupés en associations (chaîne hôtelière, association d'agriculteurs) ou d'organisations non gouvernementales.

Les documents qui revendiquent explicitement une démarche éthique comme point de départ sont une minorité. Il n'est en fait pas tellement important que le mot éthique soit prononcé : certains documents dressent une liste d'engagements qui ne relèvent pas toujours de l'intention (dont l'application est difficilement vérifiable ou sujette à débat), mais peuvent être très concrets, suffisamment consistants pour que l'on puisse considérer à la fois que "tout le monde ne fait pas ça" et qu'il existe en arrière-plan un moteur qui ne peut être réduit à de l'intérêt bien compris. On peut citer l'écolabel Les clés vertes de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, ou la campagne européenne Pavillons bleus.

Une diversité de conceptions de l'éthique et des filiations idéologiques

On remarque cependant la diversité des conceptions de l'éthique et des fonctions qui lui sont affectées. Le *Canadian Code of Ethics and Guidelines* émanant de la Tourism Industry Association⁽¹¹⁾ vise clairement à mettre l'ensemble de la profession sur la même longueur d'ondes, à faire passer l'idée que l'environnement fait partie du produit et que sa prise en compte est nécessaire et avantageuse (réduction des coûts liés aux économies d'énergie par exemple). À l'autre extrême, deux acteurs aussi distants l'un de l'autre que, d'une part, Accueil Paysan et, d'autre part, l'Alliance internationale de tourisme – associée à la Fédération internationale de l'automobile dans une Charte d'éthique pour le tourisme et l'environnement – partent très nettement de la façon dont ils voient leur insertion dans une vision globale et normative de la société : c'est clairement une éthique du développement durable, sans que ce dernier terme soit prononcé. Entre les deux, la *charte environnement de l'hôtelier* du groupe Accor s'attache pour chaque action proposée à expliquer les raisons justifiant cette action : avantage économique (réduction de coûts), contrainte réglementaire (interdiction de l'amiante dans la construction) ou but purement altruiste (pour protéger l'environnement).

Dans la richesse et la diversité des thèmes traités, des approches, des acteurs, il est possible de repérer les filiations de ces différentes initiatives : ceux qui se préoccupent d'éthique liée au tourisme proviennent de différents horizons.

- Il y a d'abord la **filiation professionnelle**. Des professionnels du tourisme, sentant comme tout le monde monter les préoccupations liées à l'environnement, et voyant leur activité mise en cause pour ses impacts sur l'environnement et les sociétés locales, se fixent comme objectif de définir des règles de conduite en phase avec l'évolution de la société. À certains moments, dans une activité, on sent la nécessité de *moraliser* la profession.

- La seconde filiation est celle du **mouvement écologique**. On fait ici référence aux groupes sociaux qui se préoccupent de la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore, et à qui il a parfois été reproché d'oublier un peu les sociétés humaines. Des auteurs comme Raphaël et Catherine Larrère⁽¹²⁾ relient leur philosophie au puritanisme nord-américain (mauvaise conscience d'avoir détruit la nature de la frontière et impératif moral absolu de préserver ce qui reste). Ces groupes ont véhiculé pendant un certain temps une vision extrêmement négative du tourisme : un bon touriste est celui qui reste à la maison... Ils en sont venus, avec prudence, peut-être parce que leur base sociale est également curieuse et candidate au dépaysement, à se préoccuper de définir les conditions d'un tourisme préservant la biodiversité et ses bases environnementales (qualité des eaux, gestion des infrastructures des déchets, etc.). Ce passé les prédispose, et sans doute dans une certaine mesure les qualifie, pour codifier le

(11) Cf. dans ce Cahier Espaces l'article de Maurice Couture en page 72.

(12) LARRÈRE R. et C. *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Aubier, 183p., 1997

Déclarations, chartes, codes

1. Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-PNUE)

Environmental Codes of Conduct for Tourism: Technical report n° 29, 1993. Cet ouvrage cite les documents suivants :

- International Chamber of Commerce : *Business Charter for Sustainable Development* ;
- *The World Travel and Tourism Council's Environmental Guidelines* ;
- The Ecotourism Society : *Ecotourism guidelines* ;
- *Canada's Code of Ethics and Guidelines* ;
- The Prince of Wales Business Leaders Forum : *Charter for Environmental Action in the International Hotel and Catering Industry.* (<http://www.ihei-org>) ;
- *Sustainable Tourism: the challenge of the 1990s for Finnish tourism* ;
- *New Zealand Principles for the Tourism Industry* ;
- Travel Industry Association of America : *Things Business can do* ;
- Pacific Asia Travel Association (PATA) : *Code for environmentally responsible Tourism* ;
- World Wildlife Fund (WWF) : *Tourism Concern Principles for Sustainable Tourism* ;
- *Australia Code of Environmental Practice* ;
- Alliance internationale de tourisme - Fédération internationale de l'automobile : *Charter of Ethics for Tourism and the Environment* (www.Fia.org) ;
- England : *Principles for Balanced Development* ;
- The Africa Travel Association : *Ecotourism Manifesto* ;
- *The International Youth Hostels Federation Environmental Charter* ;
- *Guidance for those organizing and conducting tourism and non governmental activities in the Antarctic* ;
- *The Mauritian code of Ethics for tourism for Mauritians* ;
- *We, the Responsible Host Association* ;
- American Society of Travel Agents in Association with Club Med : *Ten commandments on Ecotourism* ;

- *The Himalayan Tourist Code* ;
- Trinidad and Tobago: *Guide for Turtle watching* ;
- *Welcome to Heidelberg* ;
- English Tourim Board : *20 Tips for Visitors* ;
- American Automobile Association : *Environmental Tips for World Trips* ;
- *Guidance for Visitors to the Antarctic* ;
- European Tour Operators Association: *Guidelines for the Visitor* ;
- *Save our Planet's Guidelines for low Impact Vacations* ;
- *Credo of the Peaceful Traveller* ;
- ICOMOS : *Charter of cultural Tourism* ;
- *Welcome to Australia.*

2. Autres documents d'organisations internationales

- WTO-OMT : *Manila Declaration on World Tourism*, 10 octobre 1980, (www.world-tourism.org) ;
 - WTO-OMT : *The World Tourist Meeting : Acapulco Document*, 27 août 1982 ;
 - WTO-OMT : *Tourism bill of rights and tourist code*, Sofia, 26 septembre 1985 ;
 - WTO-OMT : *The Hague Declaration on Tourism*, 14 avril 1989 ;
 - WTO-OMT : *wto Statement on the Prevention of Organized Sex Tourism*, octobre 1995 ;
 - World Conference on Sustainable tourism : *Charter for Sustainable tourism*, Lanzarote, 28 avril 1995 ;
 - Conférence internationale sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée : *Déclaration de Calvià*, 19 avril 1997 ;
 - UNEP et AIIHA-Environmental : *Action Pack for Hotels* ;
 - Plan d'action pour la Méditerranée-PNUE : *Tourisme et développement durable*, Malte, 1999 ;
 - WTO-OMT : *Code mondial d'éthique du tourisme*, 1^{er} octobre 1999 ;
 - Nations unies, Conseil économique et social-Commission du développement
-

d'éthique et divers documents recensés

durable, septième session, avril 1999 :
Tourisme et développement durable. Rapport du Secrétaire général ;

- Programme d'action pour la Méditerranée, Agenda Med 21, Chapitre XXXI : *Gestion d'un tourisme compatible avec le développement durable.*

3. Étranger, hors Europe

- Association des producteurs en tourisme d'aventure du Québec (APTAQ) : *Code d'éthique* (www.aptaq.qc.ca) ;
- Costa Rica Tourism Institute : *Certification in Sustainable Tourism Program ;*
- South Australian Design Guide for Sustainable Development ;
- *Agenda 21 for Baltic Sea Region Tourism*, août 1997 (www.ee/baltic21) ;
- Kiskeya Alternative Certification Program (www.Kiskeya.alternative.org) ;
- Green Globe : *The Worldwide Certification Programme for Sustainable Travel & Tourism* (www.greenglobe.org) ;
- Tour operators initiative for sustainable tourism development, avec PNUE, UNESCO, OMT (www.toinitiative.org).

4. Europe

- Travel Agents and Tour Operators in Europe : *Déclaration d'Ectaa contre le tourisme sexuel impliquant des enfants* (www.ectaa.org) ;
- Environmental Management Service (ministère fédéral allemand) : *The Green Book of Tourism ;*
- Grande Bretagne : *The Green Tourism Business Scheme*, (www.greentourism.org.UK) ;
- ÉCOTIP : *Répertoire de bonnes pratiques sur le tourisme et l'environnement*, (www.eco-rtip.org) ;
- Calvià Agenda Local 21, (www.bitel.es/dirncalvia) ;
- Conseil de l'Europe, Comité des ministres aux États membres : *Recommandation n°R 94 (7) relative à une politique générale de dévelop-*

pement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement.

5. France

- Atalante : *Charte éthique du voyageur*, (www.atalante.fr) ;
 - Fédération des parcs naturels régionaux : *Les gîtes Panda : une démarche partenariale pour un concept basé sur le développement durable ;*
 - Parcs naturels régionaux de France : *Charte d'adhésion des "Hôtels au Naturel" ;*
 - Parcs naturels régionaux de France - Europar : *Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, version définitive, juin 1998*, (www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr) ;
 - Fédération pour l'éducation à l'environnement en Europe - Fédération française de naturisme : *Campagne Les clefs vertes* (<http://clefsvertes.ifrance.com>) ;
 - Fédération française des stations vertes et des villages de neige : *Charte des stations vertes de vacances* stations.vert@wanadoo.fr ;
 - Pavillon bleu d'Europe : *Questionnaire campagne 2000*, (www.blueflag.org) ;
 - Center Parcs, *Dossier de presse automne-hiver 1999* (www.centerparcs.com) ;
 - Accueil paysan : *L'Éthique* (9 rue, de la Poste 38000 Grenoble) ;
 - Clévacances : *Charte de qualité* (infos@clevacances.com) ;
 - Assemblée permanente des chambres d'agriculture : *Label Bienvenue à la ferme* (<http://paris.apca.chambragri.fr>) ;
 - Pays d'accueil touristiques : *Le réseau du tourisme vert ;*
 - Les plus beaux villages de France : *Charte de qualité 1998 ;*
 - Accor : *La charte environnement de l'hôtelier* (www.accor.com) ;
 - Ministère de l'Environnement, Réserves naturelles de France : *Code de bonne conduite du visiteur de réserve naturelle.*
-

tourisme dans les destinations fragiles (tourisme de nature, écotourisme).

• La troisième filiation est celle des **environnementalistes**, historiquement souvent issus de la mouvance tiers-mondiste, liés aux organisations internationales, qui depuis la conférence de Stockholm (1971) prétendent harmoniser environnement et développement (l'écodéveloppement des années 1970⁽¹³⁾ se démarquant plus ou moins vivement de l'optique protectrice des précédents). C'est clairement ce mouvement qui a préparé l'émergence de la notion de développement durable. Parmi les thèmes portés par cette mouvance, on retiendra le refus d'une soumission au libéralisme (et plus généralement à l'économie comme critère unique des choix sociétaux), une volonté de préserver la maîtrise des sociétés locales sur leur développement, y compris touristique : les effets économiques du tourisme dans les pays du Sud sont d'ailleurs regardés avec un fort scepticisme. Quant à la destructuration des sociétés locales par le tourisme, et plus généralement par des étrangers porteurs de modes de vie différents, c'est un thème que ce mouvement partage avec les ethnologues (voir Claude Lévi-Strauss et ses *Tristes Tropiques*). On voit donc bien où les exigences éthiques du tourisme durable évoquées dans ce papier trouvent une de leurs principales sources.

• La quatrième filiation, peut-être spécifique à l'espace français, est celle du **développement local**, mouvement issu à la fois d'une volonté décentralisatrice technocratique, animée en particulier par la DATAR, et de divers mouvements : régionalistes (attachées à la décentralisation), néo-ruraux issus de mai 1968, courants remettant en cause le productivisme agricole. L'éthique est ici très axée sur l'identité, le patrimoine, le contact. Le souci de l'environnement va en quelque sorte de soi, dans la mesure où il fonde le patrimoine.

• Enfin, on mentionnera pour mémoire un autre courant d'idées concernant cette fois des pays ayant connu une **colonisation occidentale** dont les populations autochtones ont subi les conséquences. Dans ces pays (Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Australie), le mouvement de reconnaissance des sociétés indigènes, de leur culture et de leurs droits marque profondément les démarches éthiques liées au tourisme⁽¹⁴⁾.

Projets, acteurs et destinataires

Les documents auxquels nous faisons référence peuvent être classés selon les **champs auxquels l'éthique s'applique**.

• Une première catégorie vise à définir des **règles comportementales des professionnels du tourisme (émetteur et réceptif)**. La logique est professionnelle et peut ne concerner que secondairement l'environnement et les autres dimensions du développement durable. En tout état de cause, ces thèmes ne constituent pas le ressort principal qui les anime. C'est dans cette catégorie que l'on peut ranger la *Business Charter for Sustainable Development* de la Chambre internationale de commerce, qui pose comme postulats de départ la croissance économique, l'économie de marché et le profit, que la prise en compte de l'environnement n'est pas censée remettre en cause (ce qui ne va pas de soi pour d'autres hérauts du développement durable). Moyennant quoi, le texte expose un certain nombre de principes devant régir la gestion de l'environnement, les rapports avec les consommateurs, l'ouverture à l'innovation et au débat. Le *Canadian Code of Ethics*, déjà cité, développe une approche similaire appliquée au tourisme.

• Une seconde catégorie définit des **règles comportementales vis-à-vis de l'environnement approché de manière sectorielle** : gestion de l'eau, de l'air, des déchets, du bruit, des impacts environnementaux des transports, de la biodiversité. On peut distinguer ici deux sous-catégories. La première est plutôt fondée sur la vision res-

(13) SACHS I.,
Initiation à l'éco-
développement,
Privat, 365 p., 1981.

(14) Cf. par exemple :
New Zealand principales
for the tourisme industry
; Australian Tourism
Industry Association ;
Code
of environmental
practice ; Africa Travel
Association: Ecotourism
Manifesto.

sources, réceptacle de l'environnement, et traite avant tout de manière conventionnelle d'eau, d'air, de déchets ou de pollutions⁽¹⁵⁾. La seconde accorde une importance essentielle à la notion de biodiversité⁽¹⁶⁾.

• Une troisième catégorie s'inscrit à **proprement parler dans une optique de développement durable**, dont l'environnement n'est qu'une des dimensions. On peut citer ici les codes récents émanant des organisations internationales qui ont tenté d'intégrer le contenu des débats sur le développement durable. On peut citer en particulier :

- le code mondial d'éthique de l'OMT, qui se veut une synthèse de l'ensemble des contributions qui l'ont précédé ;
- la charte du Finnish Tourist Board, à la fois très large dans les domaines qu'elle embrasse et détaillée, voire anecdotique, dans le domaine de l'environnement (utilisation d'ampoules électriques économes etc.) ;
- la charte du WWF : *Tourism Concern Principles for Sustainable Tourism* ;
- la charte du Pacific Asia Travel Association (PATA), *Code for Environmentally Responsible Tourism* (qui est surtout une énumération de principes).

• Une quatrième catégorie se focalise sur **les comportements du touriste lui-même** sur les lieux qu'il visite. Il faut noter que les textes émanent ici des organismes internationaux (le Code mondial d'éthique déjà cité), de pouvoirs publics aux différents échelons territoriaux (notamment pour des territoires très spécifiques : Galapagos, Himalaya, voire Heidelberg...) et d'ONG qui expliquent au touriste la manière dont il doit se comporter. Les textes sont très nombreux, par exemple :

- *Ten Commandments on Eco-tourism* de l'American Society of Travel Agents ;
- *20 Tips for Visitors* de l'English Tourist Board ;
- *Environmental Tips for World Trips* de l'American Automobile Association ;
- la *Déclaration d'ECTAA contre le tourisme sexuel impliquant des enfants*, diffusée par The Travel Agents and Tour Operators in Europe ;
- la *Charte éthique du voyageur* d'Atalante (tour-opérateur lyonnais)⁽¹⁷⁾.

Les thématiques abordées concernent les attitudes vis-à-vis de l'environnement et vis-à-vis des sociétés locales, avec une insistance, actuellement, sur le tourisme sexuel.

• Une dernière catégorie, peut-être marginale mais qui mérite d'être notée, vise enfin à cadrer **les attitudes des populations réceptrices** vis-à-vis du touriste, qui sont invitées à l'accueillir avec le sourire, à maintenir un cadre de vie agréable (propreté) et à ne pas l'exploiter (*Mauritian Code of Ethics for Tourism: for Mauritians*, République de Maurice).

Les instruments censés assurer la pénétration de l'éthique chez les acteurs ne se limitent pas aux documents cités de façon non exhaustive ci-dessus et qui témoignent déjà d'une grande diversité : aux déclarations, chartes, codes d'éthique, labels et plans, il faut ajouter les campagnes de sensibilisation qui émanent souvent des pouvoirs publics. La plupart de ces instruments ont en commun de faire appel à une adhésion volontaire, sans grandes implications juridiques, et en restent au niveau de l'obligation morale. Corrélativement, ils recourent largement à la communication : faire connaître l'initiative est considéré comme un moyen efficace (peut-être faute de mieux) pour faire progresser les idées qu'elle contient.

Les acteurs sont aussi divers que les types d'instruments qu'ils élaborent. On trouve : des organismes internationaux (OMT), des gouvernements et des collectivités locales, des forums internationaux, des tour-opérateurs, des ONG, des voyageurs, des éditeurs de guides (*Lonely planet* avec Atalante, *Guide du routard* avec WWF)...

Les destinataires sont tout aussi diversifiés, mais ils sont interpellés par deux approches très différentes. Soit il s'agit de donner des règles à soi-même ou au groupe dont on fait partie (Accor, Center Parcs, International TO Initiative), soit on prétend en donner aux autres (aux touristes, aux "retardataires" d'une profession) en se

(15) Cf. par exemple : The World Travel & Tourism Council's Environmental Guideline ; Charter for Environmental Action in the International Hotel and Catering Industry ou la charte Accor.

(16) Cf. par exemple Ecotourism Guidelines.

(17) Cf. dans ce Cahier Espaces l'article de Christophe Leservoiser en page 182.

fondant sur des légitimités variées (gouvernementale, associative...), sans obligatoirement questionner sa propre action (la Fédération internationale de l'automobile ne parle pas du rôle de l'automobile dans l'effet de serre).

Contenu et application des démarches éthiques

Nous nous appuyerons ici sur deux analyses. La première concerne l'évolution du contenu des déclarations internationales sur le tourisme mondial, affirmées sous l'égide de l'Organisation mondiale du tourisme depuis la déclaration de Manille de 1980, et regroupées sur son site internet derrière la rubrique Sustainable Tourism Development⁽¹⁸⁾. L'objectif est de percevoir un éventuel glissement des thèmes abordés dans ce type de déclaration, la permanence de certains objectifs, et les manques de ces documents du point de vue du développement durable. La deuxième analyse essaie de comparer une sélection d'initiatives françaises, européennes et internationales ayant toutes un contenu éthique, mais avec des modalités très différentes : déclarations internationales, plans environnement, charte d'adhésion à un groupement hôtelier. La comparaison porte sur le contenu de ces démarches, mais aussi sur les moyens de mise en œuvre et le degré de contrainte.

Ces différentes initiatives ont été analysées uniquement à partir des documents officiels : déclarations finales, chartes, descriptifs de labels. L'exercice a consisté à pointer, par une lecture littérale du texte, les thèmes traités. Le fait que tous ces documents abordent, parfois très rapidement, certains thèmes a conduit à introduire une nuance quant à l'intensité de la référence : faible si c'est une simple allusion, moyenne

(18)
www.world-tourism.org

Schéma 1 - Évolution des déclarations mondiales sur le tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)

	Déclaration de Manille sur le tourisme mondial	Conférence du tourisme mondial, document d'Acapulco	Charte des droits du tourisme et code de conduite du tourisme	Déclaration de la Hague sur le tourisme	Code mondial d'éthique du tourisme
	10 oct. 1980	27 août 1982	26 sept. 1985	14 avril 1989	1 ^{er} oct. 1999
Droit aux vacances, droits des touristes					
Relation avec les sociétés d'accueil					
Droits sociaux des travailleurs du tourisme					
Protection de l'environnement local et global, gestion des ressources touristiques					
Rôle économique du tourisme					
Relation Nord-Sud et distribution des revenus du tourisme					

De citation inexistante du thème dans la déclaration (blanc), à citation forte (noir). Une version plus détaillée de cette analyse existe (non publiée).

si le document entre plus dans le détail, forte si plusieurs articles l'abordent ou si des objectifs précis sont affirmés. Cette méthode comporte une part de subjectivité : les documents sont souvent elliptiques, de taille variable, et de forme très différente. De plus, les thèmes pris en charge par la réflexion éthique le sont également de manières très divergentes. Certains font l'objet d'une approche beaucoup plus procédurale que substantielle, au risque d'un certain flou : les recommandations portent sur la progression des méthodes d'évaluation, l'intégration de nouvelles dimensions dans les démarches habituelles, la communication, la recherche, l'éducation ou la transparence des décisions. D'autres (relevant souvent d'approches environnementales classiques et techniques) abordent en revanche de façon plus concrète les thèmes et détaillent les comportements à adopter, au risque de tomber parfois dans l'anecdote (*"les bonbons et sucreries [offerts aux enfants] ont des conséquences longtemps après notre passage (caries dentaires)"*, dans la Charte éthique du voyageur d'Atalante) et de ne pas hiérarchiser les priorités.

En règle générale, plus l'objectif est ambitieux, moins on discerne comment arriver au résultat attendu : la référence à de grands principes ou à de grands projets prédomine alors. Quand les ambitions sont plus limitées, on gagne certes en clarté et en faisabilité, mais on se demande alors si on traite vraiment les enjeux les plus importants du développement durable (le long terme...). Enfin, la sélection des domaines de l'éthique est composée à la fois des thèmes fréquemment cités par les codes d'éthique (les droits des touristes), et de thèmes qui, s'ils sont parfois absents de la plupart des documents étudiés, concernent incontestablement le développement durable (l'effet de serre, la problématique Nord-Sud). Ces thèmes sont regroupés en six grandes catégories comportant des sous-catégories : droit aux vacances, droit des touristes (tourisme social, honnêteté des pratiques commerciales, liberté de déplacement...); relations avec les sociétés d'accueil (déviations, revenus des sociétés locales, impacts culturels, éthique du voyage...); droits sociaux des travailleurs du tourisme; protection de l'environnement et des ressources touristiques (déchets, eau, énergie, nature, transports, construction, effet de serre...); rôle économique du tourisme; relation Nord-Sud et distribution des revenus du tourisme. L'ensemble est censé procurer un tableau synoptique de ces différentes démarches, qu'une simple lecture des textes de référence ne permet pas. Nous présentons ici les résultats simplifiés de cette étude.

• **L'évolution des déclarations internationales sur le tourisme** de l'OMT (cf. schéma 1) montre d'abord un besoin des acteurs du tourisme de s'affirmer sur la scène internationale, et de voir reconnaître l'influence croissante de cette activité au plan mondial. L'essentiel des déclarations vise autant, sinon plus, à faire respecter les droits des touristes à partir en vacances et des entrepreneurs à pratiquer librement leur activité qu'à mettre en évidence les impacts négatifs du tourisme sur les sociétés d'accueil et l'environnement. L'affirmation du droit aux vacances comme facteur d'épanouissement personnel, de la liberté de se déplacer (dont on tire la conséquence qu'il faut encourager le développement des transports) est constante depuis la déclaration de Manille, de même que celle du rôle du tourisme dans le développement économique et l'emploi. Ces initiatives ont d'ailleurs porté pour partie leurs fruits : au bout de vingt ans, le tourisme est enfin reconnu comme "première industrie mondiale" en dehors du cercle des professionnels. La revendication d'une base libérale, plus récente, culmine dans le Code mondial d'éthique du tourisme avec plusieurs citations : *"L'industrie touristique mondiale, dans son ensemble, a beaucoup à gagner à se mouvoir dans un environnement favorisant l'économie de marché, l'entreprise privée et la liberté du commerce [...]"* et *"[...] un tourisme responsable et durable n'est nullement compatible avec une libéralisation accrue des conditions qui président au commerce [...]"*. L'objectif est de *"promouvoir un ordre touristique mondial, équi-*

table, responsable et durable, au bénéfice de tous les secteurs de la société, dans un contexte d'économie internationale ouverte et généralisée”.

En ce qui concerne la dimension sociale, seule l'aide au tourisme social est mentionnée dans la déclaration de Manille. Le *Tourism Bill of Rights and Tourist Code* adopté à Sofia en 1985 marque un tournant dans la prise en compte des impacts du tourisme sur les sociétés d'accueil par la communauté internationale, particulièrement concernant la dénonciation du tourisme sexuel et du narcotourisme. On discerne d'ailleurs, entre 1980 et 1999, un glissement vers des recommandations spécifiques à ces impacts culturels du tourisme puis, plus tardivement, à la protection de l'environnement. La référence à l'environnement reste cependant très générale, jusqu'au Code mondial d'éthique du tourisme. On constate une tendance à plutôt mettre en évidence ce qui pourrait gêner l'expansion du tourisme (les guerres, le terrorisme par exemple), que les impacts négatifs du tourisme (les seules limitations à l'activité touristique concédées concernent les sites sensibles ; l'impact des transports touristiques sur l'environnement n'est jamais abordé, et une éventuelle limitation des concentrations spatiales ou temporelles du tourisme ne l'est que très rarement). Ceci témoigne finale-

Schéma 2 - Comparaison de quelques dispositifs existants dans le domaine du tourisme

	Atalante Charte éthique du voyageur	Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (version définitive) juin 1998	OMT Code mondial d'éthique du tourisme 1 ^{er} oct. 1999	Accor La charte environnement de l'hôtelier	PNRF Charte d'adhésion des Hôtels au naturel	Déclaration de Calvià sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée 19 avril 1997	Charte sur le tourisme durable, Lanzarote 28 avril 1995
Droit aux vacances, droits des touristes							
Relation avec les sociétés d'accueil							
Droits sociaux des travailleurs du tourisme							
Protection de l'environnement local et global, gestion des ressources touristiques							
Rôle économique du tourisme							
Relation Nord/ Sud et distribution des revenus du tourisme							
Degré de contrainte dans la mise en œuvre		Très faible (persuasion)	Moyenne si adhésion à la charte	Faible (mécanisme volontaire de règlement des conflits)	Forte (chaîne hôtelière)	Très faible	Très faible

De citation inexistante du thème dans la déclaration (blanc), à citation forte (noir).

Une version plus détaillée de cette analyse existe (non publiée). Elle montre notamment de grandes différences d'approche de l'environnement (transports, construction, biodiversité, local ou global...), des relations avec les sociétés d'accueil (impacts culturels, déviances...), et des destinataires (touristes, gouvernements, collectivités locales).

ment d'une logique très sectorielle assez compréhensible, mais qui pose des questions : si l'OMT semble avoir été un acteur indispensable pour faire reconnaître le droit aux vacances ou l'importance du tourisme dans le monde contemporain, et le sera encore pour œuvrer en faveur du développement durable dans la mesure où cela ne met pas en cause le développement touristique, sera-t-elle capable de discuter des enjeux collectifs qui mettent en cause plus directement cette activité ?

Ces derniers enjeux sont très peu présents dans les documents étudiés : jamais pour l'effet de serre, et très peu pour la gestion de la biodiversité. Plus surprenante est la relative absence des débats Nord-Sud, auxquels on s'attendrait à ce que l'OMT contribue de manière privilégiée, étant donné son statut de forum global sur le tourisme. Le Code mondial d'éthique du tourisme marque une évolution notable des mentalités, certaines préoccupations étant affirmées pour la première fois de manière si solennelle. En tentant une improbable synthèse d'enjeux contradictoires, il pose cependant plus de questions par ses non-dits qu'il n'y apporte de réponses : comment concilier promotion des transports et lutte contre l'effet de serre, libéralisation économique et régulation des impacts du tourisme, *quid* du développement des pays du Sud ?

• La deuxième analyse permet de mieux discerner **la diversité de forme et de fond des démarches éthiques dans le tourisme**, mais aussi les moyens d'opérationnaliser ces démarches. Elle identifie les mécanismes de mise en œuvre prévus et le degré de la contrainte imposée quant à la réalisation des objectifs (*cf.* schéma 2).

On retrouve ici toute la diversité décrite précédemment : diversité des acteurs à l'origine de la démarche, (un tour-opérateur lyonnais, une multinationale de l'hôtellerie et de la restauration, l'Organisation mondiale du tourisme) ; diversité des destinataires (les touristes, les hôteliers, tous les acteurs du tourisme) ; diversité de contenu ; modestie des ambitions ou prétention à tout synthétiser.

La référence au développement durable est très variable. D'un côté la déclaration de Calvià tente de faire pénétrer le débat Nord-Sud dans le tourisme : *“Durant les trente dernière années, 80 % du développement touristique s'est concentré dans le nord-ouest de la Méditerranée, ce qui pose deux situations différentes : dans les zones les plus développées, il s'agirait de renoncer à la croissance illimitée et de réhabiliter le patrimoine naturel et bâti. Dans les zones émergentes, le développement d'initiatives durables permettra d'éviter la détérioration de leurs ressources et garantira la viabilité de leur futur.”* De l'autre, la charte du groupe Accor n'y fait pas référence et en reste à une vision très sectorielle de l'environnement.

La Charte éthique du voyageur d'Atalante et le plan environnement de l'hôtelier du groupe Accor décrivent un ensemble limité d'objectifs, allant cependant assez loin dans les comportements à adopter et le détail de leur réalisation, à l'inverse du Code mondial d'éthique du tourisme ou de la Charte du tourisme durable de Lanzarote. Entre ces deux extrêmes, la Fédération des parcs naturels régionaux, par son implication dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés ou la création du groupement des Hôtels au naturel, développe un ensemble d'objectifs assez complets, tout en restant assez proche des considérations pratiques et de la réalisation. Promotion des transports en commun et des énergies alternatives, découverte de la nature, encouragement à se fournir localement pour limiter le transport de marchandises, intégration au paysage des bâtiments sont autant d'objectifs de ces deux dernières chartes.

Enfin, le point clé est la mise en œuvre de ces dispositifs. L'OMT a mis en place dans ce but un Comité mondial d'éthique du tourisme, chargé de l'application de la charte et de la conciliation des conflits qui pourraient en surgir. Tout cela se fonde cependant uniquement sur une base volontariste. Accor, en tant qu'entreprise, peut convaincre beaucoup plus facilement ses hôteliers d'appliquer la charte. Se sentant

peut-être attendu au tournant, le groupe demande d'ailleurs de subordonner la communication à la réalisation des objectifs : *“Afin que votre engagement paraisse crédible, vous ne pourrez communiquer auprès des clients de votre hôtel qu'après avoir mis en place 10 actions sur les 15 qui composent la charte.”* Entre ces deux exemples, la Fédération des parcs naturels régionaux adopte une voie moyenne, entre contrainte et incitation. Les hôteliers sont incités à adhérer à la charte par la mise à disposition de la part de la fédération de ses capacités de conseil, ainsi que de ses moyens de promotion et de commercialisation, par l'intermédiaire notamment de la marque parcs naturels régionaux. Des mécanismes de contrôle et une procédure de radiation sont prévus. La mise en œuvre d'un tourisme plus soucieux de l'environnement est assurée grâce à cet intérêt réciproque du gestionnaire du parc et du professionnel du tourisme. On retrouve sensiblement la même démarche d'association entre une structure commerciale et un acteur de l'environnement reconnu dans les gîtes Panda, créés en 1992 par la Fédération des gîtes de France en collaboration avec le WWF. Cependant, malgré l'intérêt de cette démarche, il faut rappeler que les gîtes Panda ne sont pour l'instant que 225, et les Hôtels au naturel 11, quand le groupe Accor compte 1 500 hôtels en Europe.

* *
*

L'émergence d'un débat éthique dans le tourisme est donc un phénomène mondial, les acteurs du tourisme en France ont tout intérêt à être conscients de ses grandes tendances. Il n'est d'ailleurs pas inutile de remarquer que, dans ces débats comme dans ceux sur le commerce ou sur l'environnement, les courants de pensée anglo-saxons ou d'origine nordique tendent à être hégémoniques.

Dans le nouveau contexte du développement durable, ces réflexions éthiques sont nécessaires et recèlent sans doute des capacités d'action encore insuffisamment exploitées. Dans le domaine du tourisme, contrairement à d'autres secteurs comme l'agriculture, elles ont la caractéristique d'émaner principalement des professionnels et de la société civile. C'est une originalité du secteur, qui prend sa source dans la trop récente reconnaissance de son poids dans la société et de ses impacts, et de la faible implication de l'État qui en découle. Est-ce un problème et cela hypothèque-t-il la possibilité d'une gestion collective de cette activité ? Pour répondre à cette question, il faut se poser la question des enjeux que peut porter chaque catégorie d'acteurs, en prenant en compte leur intérêt et leur capacité d'intervention.

- **Les associations et ONG**, possédant un arrière plan tiers-mondiste, qu'elles se situent au Nord ou au Sud, avec parfois des attaches avec l'humanitaire, focaliseront d'abord leur attention sur le rapport aux sociétés locales. On peut s'attendre à ce qu'elles tentent de cadrer les comportements des touristes et des opérateurs privés, de façon à éviter la déstructuration des sociétés locales, avec des normes pouvant conduire à préconiser des limitations plus ou moins sévères de l'activité touristique. Elles insisteront également sur un partage plus équitable des bénéfices du tourisme, c'est-à-dire beaucoup plus favorable aux sociétés locales, ainsi que sur une maîtrise locale du développement touristique. C'est également, en premier lieu, du point de vue des communautés d'accueil que l'environnement sera abordé : le tourisme ne doit en aucune façon perturber la base des ressources sur laquelle se fonde la vie des gens. Dans la compétition pour les ressources, on donne systématiquement raison au premier occupant. Ceci explique que le tourisme, dans les pays en développement, soit souvent perçu négativement par ces organisations, comme un élément perturbateur d'un ordre traditionnel dont toute évolution économique doit tenir compte. Cela peut expliquer la tendance à se focaliser sur le très local et à oublier les impacts sou-

vent positifs à l'échelle du pays. On trouve de nombreux exemples de ce genre dans la littérature, parfois jusqu'à la caricature⁽¹⁹⁾. Au regard des questions d'environnement global, ces associations pourront se démarquer des positions des environmentalistes du Nord, refusant que des normes édictées dans les pays riches puissent venir perturber les initiatives de développement au Sud : la thèse est que les grands gaspilleurs sont au Nord et que, tant qu'ils n'auront pas mis de l'ordre chez eux, on peut tolérer que le Sud gaspille un peu au nom d'un accès égalitaire aux ressources. De toute façon, à court terme, cela ne peut qu'être marginal. On retrouvera une démarche assez semblable chez un certain nombre de bureaux d'études (prenant éventuellement une forme associative) engagés sur le créneau de l'écotourisme, avec aussi – l'activité y oblige – une insistance particulière sur l'attitude que devraient avoir les tour-opérateurs et touristes vis-à-vis de milieux naturels dotés d'une biodiversité exceptionnelle.

- Les fonctions et ressorts de l'éthique dans le **monde des entreprises** ont été brièvement évoqués plus haut. L'acceptation du besoin d'une éthique pour régir les rapports des entreprises du tourisme à l'environnement a déjà fait un certain chemin. Tant que l'on s'en tient à l'environnement, la concrétisation des intentions est relativement commode, dans la mesure où elle peut se traduire par la mise en place d'actions techniques ciblées sur une approche très classique (l'eau, les déchets, le paysage...). Ce sont les grandes entreprises qui sont porteuses de ce mouvement et on peut se demander si prôner une éthique environnementale n'est pas une arme de plus dans la concurrence, dans la redistribution des cartes à l'intérieur de l'industrie hôtelière ou entre les tour-opérateurs ; cela d'autant plus que les pouvoirs publics, quand ils dialoguent avec les représentants d'une activité, ont naturellement tendance à écouter ceux qui sont techniquement les plus au point et savent communiquer⁽²⁰⁾. Les instances européennes pourraient une fois de plus s'avérer un puissant catalyseur de ce mouvement.

Si l'on se limite à l'environnement, on retiendra l'absence de prises de positions éthiques sur l'environnement global (effet de serre), la faiblesse du traitement de l'aspect **transports, pourtant tellement central à la fois pour le tourisme et pour l'environnement à long terme**. Cette impasse sur le transport n'est pas propre aux entreprises, alors qu'il s'agit probablement de la plus grosse bombe à retardement dans les rapports tourisme-environnement et qu'elle met en jeu très crûment des questions éthiques : comment partage-t-on entre les habitants de la planète, entre touristes et non-touristes, entre les touristes des différents pays, entre ceux qui voyagent actuellement et ceux qui vont voyager, la contribution à l'enrichissement de l'atmosphère en CO₂ et autres gaz ? Il est tout à fait envisageable que les entreprises du tourisme étendent leurs préoccupations éthiques à d'autres dimensions du développement durable (économie, social). Certains dysfonctionnements constatés dans les rapports aux sociétés d'accueil peuvent avoir des impacts en termes d'image, les entreprises ne peuvent ni ne veulent se situer en marge des grands courants d'idées. La traduction des intentions dans les faits sera plus ou moins facile selon les problèmes traités. Il reste que l'exigence de la prise en compte du long terme et celle des intérêts des générations futures, exigence éthique sans laquelle la notion de développement durable n'aurait guère de sens, paraît très étrangère aux normes de fonctionnement de l'entreprise : il est bien connu que la gestion des ressources, en utilisant un taux d'actualisation dépendant du fonctionnement des marchés, n'est pas favorable à la prise en compte du long terme. En bref, la démarche éthique des entreprises peut être prise au sérieux, mais on doit être conscient de ses limites.

- Les **organismes internationaux** sont bien évidemment grands producteurs de codes et de déclarations. L'existence de forums où les différents États et les partenaires du

(19) Cf. par exemple PLACE S. E., "How sustainable is ecotourism in Coasta Rica", in *Sustainable tourism. A geographical perspective*, C. M. HALL et A. LEW, New York, Longman, pp. 107-118, 1998.

(20) Cf. MIDDLETON V.T.C., *Tourism and the Environment at the European Level*, Agence européenne de l'environnement, mars 1999.

tourisme international se rencontrent et se mettent d'accord sur de grands principes, puis font percoler au niveau sectoriel les problématiques du développement durable, a sans doute une certaine utilité dont il est difficile de convaincre le lecteur non averti, jugeant les textes insipides, dépourvus d'effets pratiques tangibles... Même si l'on considère ces initiatives avec bienveillance, même si l'on considère que de forums consensuels il ne peut rien sortir de contraignant, on est bien obligé de remarquer que, pour l'instant, le développement durable se superpose comme une couche supplémentaire sur un matelas de libéralisme sans que les contradictions entre les deux approches soient gérées, voire même évoquées : le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT l'illustre de manière éclatante. L'échelle internationale apparaît pourtant incontournable pour discuter des problématiques globales.

• Le rôle de l'**État et des instances publiques**, par les capacités d'intervention qu'ils conservent, mais aussi par leur rôle de prévision et d'arbitrage des intérêts, paraît bien plus important. Pourtant, ce rôle régulateur, pour partie délégué à des échelons territoriaux, ne se manifeste pas dans le tourisme, notamment en France, avec une vigueur particulière. On sait qu'il n'y a pas de politique sans éthique sous-jacente. Il ne faudrait pas que les chartes, codes et déclarations diverses constituent un alibi à une absence d'engagement de l'État, et on peut légitimement se demander ce que cache l'appel récurrent à une autorégulation du secteur touristique : démission de l'État préoccupé par d'autres enjeux et/ou volonté des opérateurs de pouvoir continuer leurs affaires tranquillement ? Pourtant, historiquement, l'État a pu jouer le rôle d'initiateur de nouvelles politiques du tourisme en diffusant une vision globale (voir par exemple le rapport *Aménager la France des vacances*⁽²¹⁾), avec des objectifs clairs à l'époque. Le rapport *Réinventer les vacances*⁽²²⁾ est-il capable de lancer le même type de dynamique dans un contexte où les incertitudes sur les priorités du développement touristique sont beaucoup plus fortes ?

Ce nécessaire rôle de l'État devrait se faire beaucoup plus sentir dans la marche vers un développement durable : d'une part, lorsqu'il faudra se poser la question de la meilleure manière de traduire en actes le bouillonnement actuel de préoccupations éthiques, d'autre part, lorsque les acteurs voudront bien se départir d'un consensus béat et illusoire sur les enjeux et les solutions qui ne fâchent personne, il faudra bien arbitrer des conflits.

(21) MERLIN P. et SPIZZICHINO R. (dirs), *Aménager la France des vacances. Contribution au groupe de travail tourisme et loisirs*. Préparation du IX^e plan 1984-1988, Paris, La Documentation française, 1982.

(22) Commissariat général au Plan, direction du tourisme, *Réinventer les vacances. La nouvelle galaxie du tourisme*. Groupe de prospective présidé par Jean Viard, Paris, La Documentation française, 325 p., 1998.

Portée et intérêt juridiques des codes de conduite privés

par Frédéric BOUIN, docteur en droit public, CRIDEAU-CNRS/INRA, Université de Limoges

La multiplication des codes de bonne conduite répond à une volonté des acteurs privés d'affirmer leur volonté de respect des préoccupations éthiques, environnementales⁽¹⁾ ou culturelles. Il s'agit d'une démarche de type professionnel ou corporatiste où les adhérents au code s'engagent volontairement à respecter des règles qu'ils s'auto-déterminent.

Cela explique que la seule valeur juridique que l'on puisse conférer au code de bonne conduite est au mieux celle du contrat. En effet, de tels codes ne peuvent pas s'apparenter à des lois ou règlements. Ils relèvent plutôt de l'usage et profitent à ce titre des absences ou des imperfections des

dispositifs législatifs pour établir des engagements unilatéraux.

L'intérêt des codes de bonne conduite en matière d'éthique ou d'environnement est déjà de consacrer une démarche volontariste des acteurs, en espérant qu'elle relève d'une véritable préoccupation de développement durable et non d'une attitude mercatique. Seule une lecture approfondie et comparative des codes peut permettre de connaître la portée réelle des engagements, tout en sachant que les sanctions sont très rarement prévues, et surtout appliquées.

(1) RACINE Jean-Baptiste, "La valeur juridique des codes de conduite privés dans le domaine de l'environnement", *Revue juridique de l'environnement* n°4, 1996, p.409.

En effet, si l'on ne discute pas ici de l'intérêt d'une réflexion éthique sur le tourisme, un certain nombre de questions sur les moyens de faire passer les préoccupations éthiques dans la pratique demeurent. La voie actuelle suivie dans le tourisme semble être celle d'un engagement volontaire et non contraint des acteurs. Sans la menace d'une éventuelle sanction ou d'une réglementation, ceux-ci peuvent-ils cependant agir dans des domaines autres que ceux qui ne leur coûtent que très peu ? Verra-t-on Accor, le Club Med ou Maeva remettre en cause la logique de leurs implantations touristiques pour limiter les concentrations spatiales néfastes à l'environnement, s'éloigner des régions déjà saturées malgré la rentabilité de ces destinations ? De la même manière, les hôtels vont-ils recommencer à s'implanter près des centres-villes et des transports en commun, ce que le développement de l'hôtellerie périurbaine des dix dernières années semble infirmer ? Il semble que les outils réglementaires et les instruments économiques classiques soient encore utiles pour régler ce type de problèmes.

On voit bien que, malgré l'attrait des approches *gagnant-gagnant* dans lesquelles une meilleure évaluation et une meilleure organisation permettent de gagner à la fois sur les plans environnementaux, économiques et sociaux, on ne peut faire l'impasse sur le fait que le développement durable peut imposer une modification des règles du jeu qui implique qu'il y ait des gagnants et des perdants, et des sacrifices à faire. Pour le tourisme, on a cité parmi les plus importants la nécessité de réfléchir sur le développement des mobilités de loisirs et de leur impact sur l'environnement, et donc l'éventualité d'une réduction de l'intensité en transports du tourisme (courts séjours, train plutôt qu'avion pour les déplacements de moyenne distance) ou de supporter des coûts de transports plus élevés du fait de l'écofiscalité. De même, la volonté de faire du tourisme une force de développement des pays du Sud, et pas seulement de protection de la biodiversité par l'écotourisme, demandera peut-être un réel effort de coopération, de transferts de technologies, ainsi que l'acceptation d'une concurrence grandissante de ces pays sur certains produits, notamment balnéaires. L'intérêt du développement durable, plus que de rechercher des consensus, est justement de mettre en évidence ces conflits⁽²³⁾.

Finalement, la mise en œuvre du développement durable dépend certes de la connaissance des enjeux et de la mise en place d'une organisation pour y répondre, mais surtout de la priorité que nos sociétés voudront bien accorder aux contraintes globales, au développement des pays du Sud, et aux générations futures, en définitive d'une réflexion démocratique et d'un combat politique pour diffuser cette éthique globale du développement durable et la traduire dans les actes. Mais pour cela, sans doute faut-il d'abord ne pas éliminer du débat une part significative des enjeux cruciaux.

(23) THEYS J. (1999), "Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable et la confusion des (bons) sentiments", Note pour le groupe DATAR-CPVS Villes et territoires du XXI^e siècle, 26 p., avril 1999 (version provisoire).